



Club du Développement Durable

Les biodiversités : des outils régionaux
au service de la biodiversité

20 octobre 2011

Contexte mondial : une forte érosion de la biodiversité

selon la FAO,

- 60 % des écosystèmes mondiaux sont dégradés
- 75 % des stocks halieutiques sont surexploités
- 75 % de la diversité génétique des cultures agricoles ont été perdus dans le monde depuis 1990.
- 13 millions d'hectares de forêts tropicales détruits chaque année
- 20 % des récifs de coraux tropicaux ont déjà disparu de la surface du globe,

Dans l'Union européenne,

- seulement 17 % des habitats et des espèces
- et 11 % des principaux écosystèmes protégés par la législation de l'UE sont dans un état favorable,



Contexte européen

- D'ici à 2050, protéger et évaluer la biodiversité de l'Union européenne et les services écosystémiques pour qu'ils continuent de contribuer au bien-être de l'homme et à la prospérité économique et pour éviter des changements catastrophiques liés à la perte de biodiversité.
- Pour 2020, protéger par prise de conscience de la valeur économique significative de la biodiversité et des services qu'elle offre. valeur rarement récupérée par les marchés.
- Parce que sans « prix » et non comptabilisée par la société, la biodiversité est souvent sacrifiée au profit d'exigences concurrentes relatives à la nature et son exploitation



Contexte national

La Stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010

quatre orientations :

- mobiliser tous les acteurs, chacun à leur niveau de responsabilité afin de respecter et de préserver la biodiversité ;
- reconnaître la valeur du vivant : amener notre société à reconnaître la valeur des services rendus par la biodiversité ;
- intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques sectorielles, nationales, européennes ou internationales ;
- assurer le suivi de la biodiversité ; accroître la connaissance scientifique opérationnelle et mettre au point une information publique fiable et transparente.

Et des plans d'actions sectoriels



Contexte national

La Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : 6 Orientation et 20 objectifs

Ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurant l'usage durable et équitable, réussissant pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité.

Orientation stratégique A : Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité

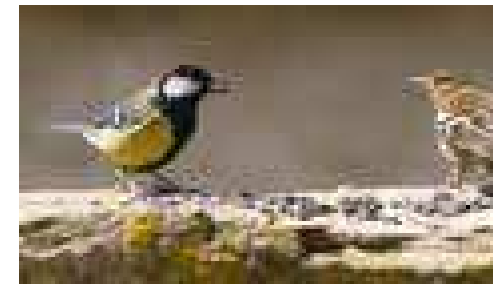
Orientation stratégique B : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Orientation stratégique C : Investir dans un bien commun, le capital écologique

Orientation stratégique D : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Orientation stratégique E : Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Orientation stratégique F : Développer, partager et valoriser les connaissances



Contexte national

Le Grenelle et ses effets :

Objectifs phares assignés aux SCOT / PLU

Réduction de la consommation foncière :

Le **renouvellement urbain devient la règle**, les extensions l'exception

Densification des secteurs desservis par les TC (le SCOT peut définir l'enveloppe et le PLU des seuils minimums de densité)

Un DOG plus prescriptif (localisation et niveau de densification, capacités maximale de stationnement...intégration des orientations des SDUC / SDC)

Evaluation environnementale des choix affichés dans les documents de planification, y compris PLU



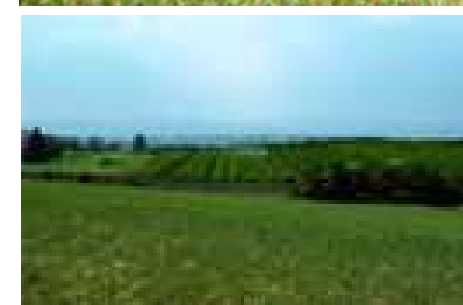
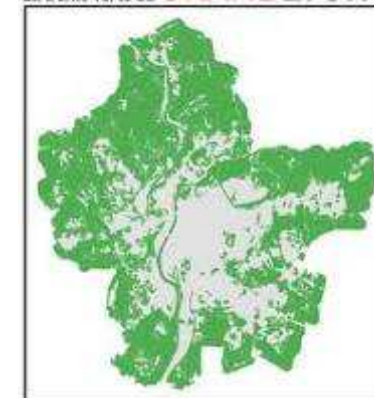
Contexte national

Le Grenelle et ses effets : Biodiversité – eau
nouveau mode de pensée

- Enrayer la perte de biodiversité en luttant contre la **fragmentation** des milieux par :
 - une Trame Verte identifiée grâce aux documents d'urbanisme
 - une Trame Bleue relevant du cadre juridique de l'eau, comprenant les cours d'eau, les nappes, les canaux et les zones humides
- Garantir l'appropriation durable en eau de bonne qualité :
 - surveiller les milieux aquatiques
 - réduire la présence de substances dangereuses



La trame verte du GRANDLYON



Contexte national

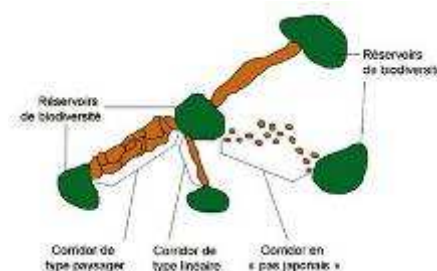
Le Grenelle et ses effets : **Biodiversité – eau**
nouveau mode d'organisation

Structuration de la réflexion selon les échelons administratifs :

- Plan national de conservation des espèces mettant l'accent sur la compensation des pertes;
- Schéma régional de cohérence écologique;
- Schéma régional à intégrer dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...)

Accélération de l'application de la Directive cadre sur l'eau

- Définition de captages prioritaires,
 - Mise aux normes des STEP dès 2011
- Réduire les pesticides et développer l'agriculture biologique



Contexte régional

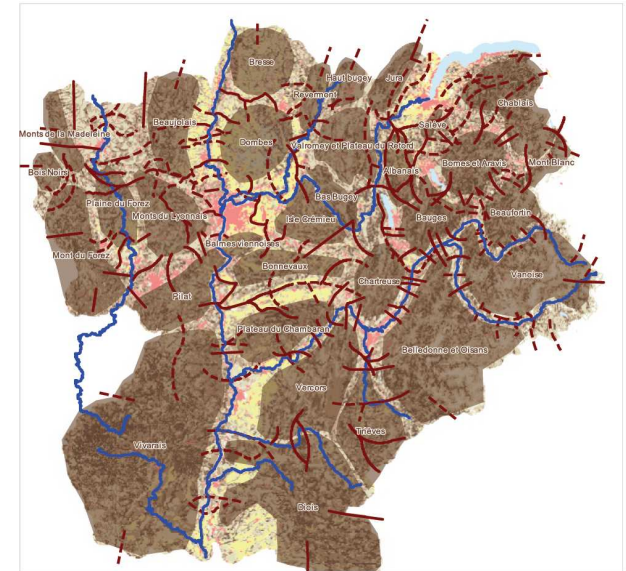
Rhône Alpes région pilote : le RERA

<http://www.cartorera.rhonealpes.fr>

Lancement de l'élaboration du SRCE

Des dispositifs pour aider les territoires :

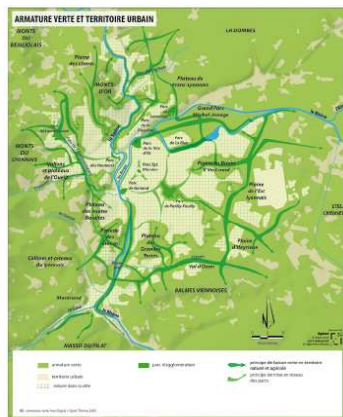
- Contrats de rivières, de milieux naturels
- Pôle flore habitat
- Contrat de territoire « corridors biologiques »



Contexte d'agglomération

Le SCOT : inversion du regard : les espaces naturels et agriculture participent au développement de la ville

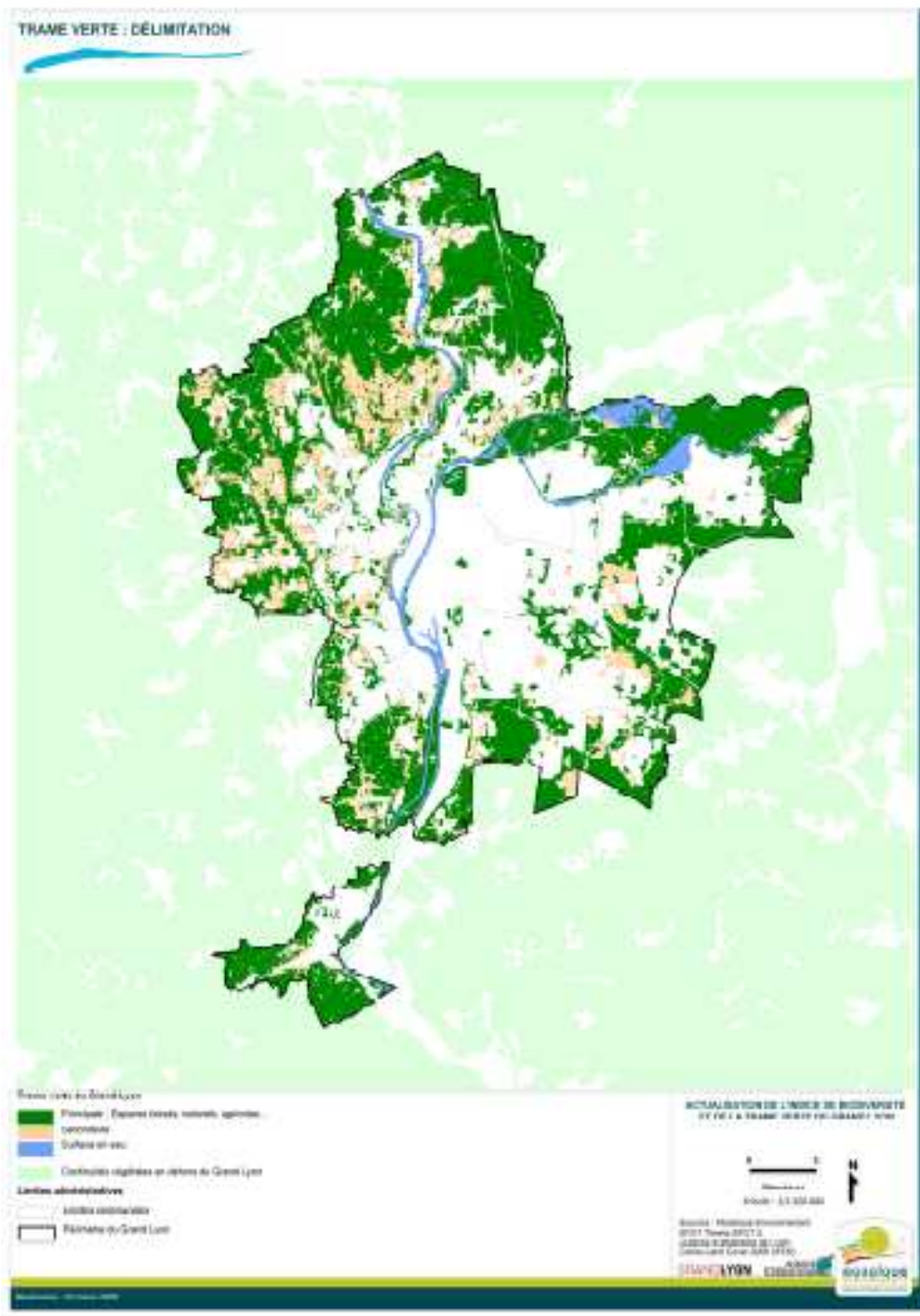
- Développement multipolaire
- Définition positive de l'armature verte (et de coupures vertes)
- Définition des liaisons vertes
- Définition des corridors écologiques

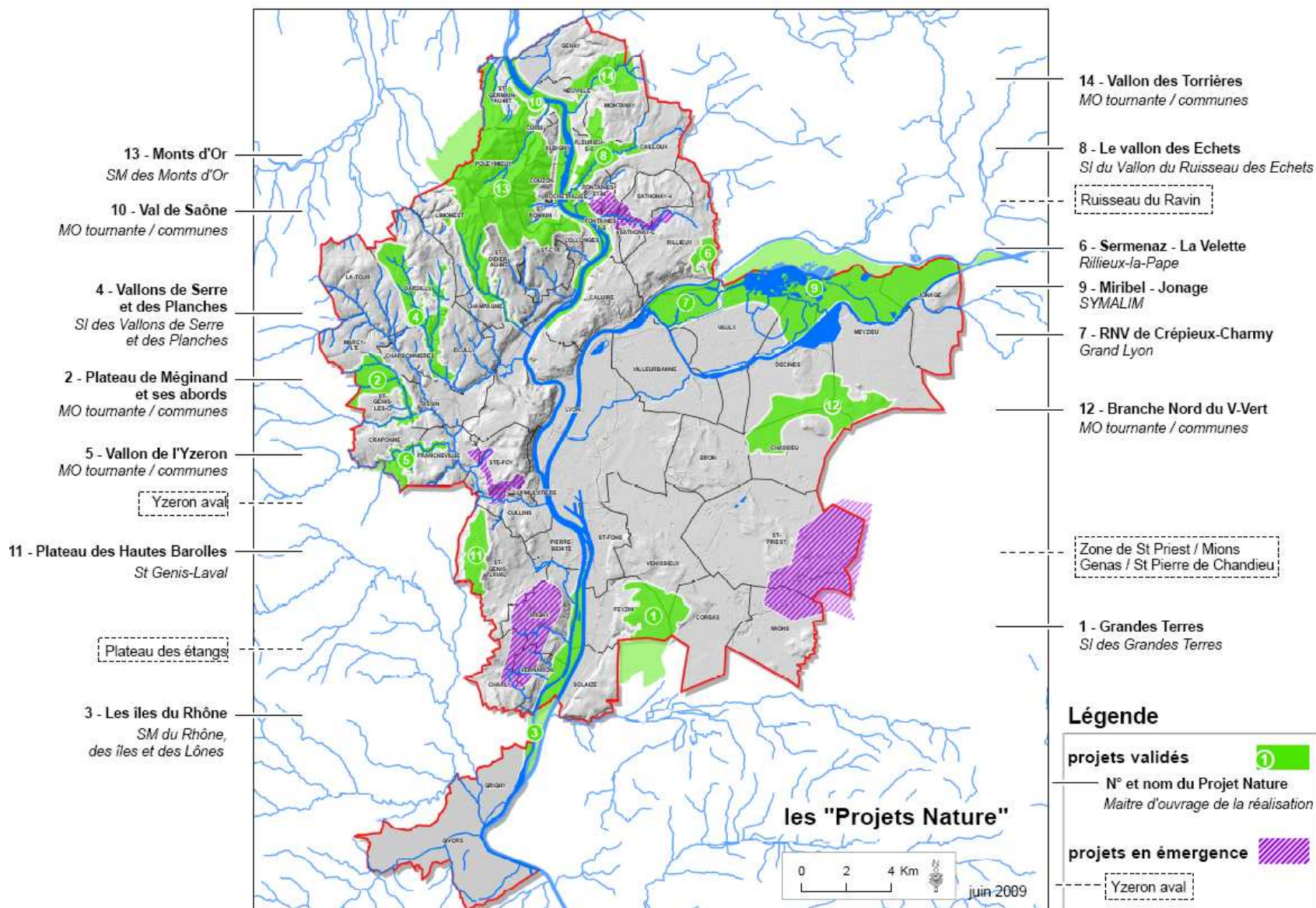


Au Grand Lyon

- Une histoire ancienne :
- dès 1990 définition d'une Trame Verte avec des outils de gestion et de préservation (les projets nature, les jardins, le partenariat avec les associations et les agriculteurs) et :
 - La Charte de l'arbre
 - Les Approches Environnementales de l'Urbanisme
 - Des sites particuliers (Crépieux Charmy, Forêt de Feuilly, ...)







Au Grand Lyon

- Les **Approches Environnementales de l'Urbanisme** : expérimentées dans les années 2000, généralisées ensuite à toutes les opérations. Elles concernent :
 - l'environnement climatique
 - les choix énergétiques
 - la gestion des déplacements
 - la gestion des déchets
 - la gestion de l'eau
 - l'environnement sonore
 - **l'approche paysagère et le traitement de la biodiversité**



Au Grand Lyon

- Des études d'impact de plus en plus approfondies
 - pour la connaissance écologique des sites et
 - mieux intégrer la préservation de la biodiversité (liées aux études d'impact – loi 1976 renforcées par Loi n°2008-757 du 1er août 2008)



<http://www.le-cere.com>

Au Grand Lyon

- Un exemple : le Grand Stade
- Un triptyque « éviter réduire compenser »
- Un partenariat avec les associations
- Un dossier Comité National de Protection de la Nature pour 10 espèces



Mésange boréale



Huppe Fascié



Oedicroème criard



Crapaud Calamite

Au Grand Lyon

- Des mesures compensatoires
 - ⇒ Reconstitution de prairies
 - ⇒ Reconstitution de boisement
 - ⇒ Reconstitution de haies
 - ⇒ Reconstitution de sites pour les crapauds
 - ⇒ Reconstitution de passages pour la faune sous voirie



Muret infranchissable



Mare



Hibernaculum



Passage sous voirie

Au Grand Lyon

Des réflexions autour de la Nature en ville et d'une meilleure prise en compte de la biodiversité :

- Révision de la Charte de l'arbre (Essences végétales)
- Plan climat énergie (Ilôt chaleur / fraîcheur)
- Plan bruit (zones de calmes)
- Gestion des eaux pluviales
- Mesures compensatoires
- Recherche (thèse)



En conclusion : des évolutions à venir



- Un PLU en révision pour s'adapter au SCOT et au changement climatique
- Une réflexion « Nature en ville » pour aller plus loin dans l'intégration de la nature dans les projets
- Les mesures compensatoires des opérations : une réflexion en cours sur les modalités de mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération